Décembre 2023





N°11



La Municipalité

- P.1 Le mot du Maire
- **P.2** La modification du PLU
- P.5 La taxe d'aménagement
- P.8 La rénovation énergétique de l'école
- **P.10** Les travaux réalisés, en cours et à venir

Environnement

- P.14 La mobilité durable
- P.19 Les Bio-déchets

Le C.C.A.S

- P.22 Retour sur la vaccination
- P.23 Le repas des aînés et la distribution des colis
- P.24 Proposition d'une mutuelle santé
- **P.25** Mise en place d'une permanence d'accompagnement dans les démarches administratives
- **P.26** Tout I'monde joue!

L'enfance

- **P.27** Les tarifs de la cantine pour les non-inscrits
- P.28 Les nouveaux CME
- **P.29** Nouveauté : Création d'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Les Associations et Festivités

- P.30 Présentation des nouvelles associations
- P.32 Retour sur les manifestations passées

La bibliothèque

- P.38 Les chroniques de Maryse
- P.39 Présentation des nouveautés et l'agenda

Les infos plus

- P.41 L'influenza aviaire
- P.42 Point sur la fibre
- P.43 L'agenda des prochaines manifestations





Chères Simandrines, Chers Simandrins,

L'année 2023 est sur le point de céder la place à 2024. Comme le veut la tradition, pendant ces dernières semaines de l'année, la vie professionnelle et la vie publique vont passer en second plan, au profit de moments plus intimes et personnels, consacrés à la famille, aux amis et aux proches. Nul doute que les fêtes seront célébrées chaleureusement dans les foyers Simandrins, pour le bonheur des petits et des plus grands.

2023 se termine avec le sentiment d'une année encore bien remplie! Ce nouveau numéro du Simandr'infos permet d'en prendre la mesure avec le panorama des derniers travaux et aménagements réalisés ainsi qu'une illustration de la vie associative très riche, des activités de l'école et du CCAS...

2024 s'annonce tout aussi foisonnant de projets et de manifestations.

Toute cette émulation n'est possible que grâce à l'engagement et l'investissement de tous.

Je tiens à remercier les agents communaux et les élus fortement mobilisés, chacun dans leurs compétences respectives afin d'œuvrer pour le bien commun. Merci également aux associations et à leurs bénévoles de faire battre le cœur de Simandres et à tous de faire vivre notre village en participant aux nombreuses manifestations proposées.

Enfin, je profite de cet édito pour vous convier aux vœux du Maire qui auront lieu le 5 janvier 2024.

En attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi, pour vous souhaiter chaleureusement, à vous et à votre famille, de très belles fêtes de fin d'année remplies de joie et une très belle année 2024. Que cette année soit douce, lumineuse et sereine pour tous et que le bonheur, la santé et la prospérité vous accompagnent. Souhaitons-nous à tous un avenir harmonieux pour Simandres!

Bonne lecture!

La modification du PLU

SON ÉTAT D'AVANCEMENT

Le PLU, qu'est-ce que c'est?

Le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) est un outil de planification qui a pour objectif d'organiser l'utilisation des sols sur le territoire de la commune. Le PLU possède une dimension environnementale importante.

Cet outil permet de maîtriser l'urbanisation d'un territoire et de définir les secteurs à préserver des constructions ou d'une activité économique trop intense. Il permet également de définir des prescriptions architecturales à respecter pour toute construction nouvelle.

Il organise la commune en différentes zones, chacune de ces zones ayant un règlement d'urbanisme propre. Le PLU n'est pas figé, il évolue régulièrement.



LES PRINCIPALES ZONES D'UN PLU:

- La zone urbaine ou zone U: elle couvre des secteurs déjà urbanisés et disposant de suffisamment d'équipements publics existants ou à bâtir. Les zones urbaines sont destinées à accueillir de nouvelles constructions. La zone à urbaniser ou zone AU: il s'agit de zone urbaine en devenir qui peut faire l'objet d'une opération d'aménagement.
- La zone agricole ou zone A: elle regroupe des parcelles dont le maintien et l'expansion sont nécessaires à l'exploitation d'une activité agricole mais devant être protégées en raison du potentiel biologique ou agronomique. On y trouve des parcelles cultivées et des installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière. Les constructions en zone agricole sont limitées.
- La zone Ah est une zone existante d'habitat limitée à l'intérieur d'une zone agricole dans laquelle il est nécessaire d'autoriser l'évolution pour conforter ou préserver une qualité paysagère
- La zone naturelle ou zone N : elle regroupe des terrains non destinés à l'urbanisation et dont l'état doit être préservé pour diverses raisons. Sont par exemple classés en zone naturelle les parcs et forêts.

Pourquoi une modification du PLU?

Nous constatons depuis le début du mandat une pression de plus en plus forte des promoteurs immobiliers avec jusqu'à plusieurs demandes de rendez-vous par semaine pour des projets de constructions collectives. La plupart de ces projets consistent en la construction d'immeubles à usage collectif sur des terrains auparavant occupés par des maisons individuelles.

Cette situation s'explique à la fois par :

- La suppression des COS (coefficient d'occupation des sols) en 2014 par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) dont l'objectif est de densifier les tissus urbains
- Le frein mis sur les constructions neuves dans la Métropole de Lyon avec report sur nos territoires.
- L'attractivité de notre environnement peu densifié qui fait la qualité de vie que nous souhaitons tous conserver.

Dès 2020, un Schéma directeur pour l'urbanisation des parcelles à vocation de construction d'immeubles collectifs a été établi. Après analyse des caractéristiques démographiques et des besoins de logement de la commune, les orientations souhaitées pour les futures constructions collectives ont été ainsi définies.



Ce schéma directeur a permis de cadrer les discussions avec un certain nombre de promoteurs. Cependant, son caractère peu contraignant nous a obligé à mettre en place un périmètre d'étude en Avril 2021 sur les zones sensibles UM / UM2 au centre bourg et rue des Gordes permettant :

- La possibilité de répondre par un sursis à statuer de 2 ans sur les demandes de permis, qui a conduit à l'abandon de plusieurs projets collectifs non souhaitables
- De laisser le temps d'étudier en détail les possibilités de restriction à intégrer au PLU pour mieux encadrer les projets immobiliers.

Où en est-on?

Dans le but de mieux encadrer les projets d'urbanisme, tout en respectant ses orientations stratégiques, les élus, assistés par un cabinet d'experts ont planifié les modifications suivantes pour le PLU :

- Définition de coefficients limites d'emprise au sol et de pleine terre pour les différentes zones afin de limiter la surface des constructions par rapport à la surface du terrain sans changement des restrictions de hauteur
- Etablissement d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui permettent de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur des secteurs à urbaniser dont la commune n'a pas la maitrise foncière.
- Ajout d'espaces réservés pour le développement des modes doux (piétons, vélos) avec élargissement de voirie notamment
- Actualisation des règlements pour une meilleure cohérence : ajout d'une notion de perméabilité, correction sur les besoins de stationnements, mutualisation des accès, orientation des toitures...

Un dossier d'autoévaluation visant à établir l'existence ou non d'incidences notables de la procédure d'évolution du PLU sur l'environnement a été transmise à la MRAe (mission régionale d'autorité environnementale).

En Septembre 2023, après validation de la MRAe, le dossier a été déposé à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), organe présidé par la préfecture du Rhône et dont la mission est de lutter contre l'artificialisation des terres naturelles, agricoles et forestières.

Après étude du dossier par la MRAe puis la CDPEENAF, la préfecture a demandé une révision du dossier avec augmentation du coefficient d'emprise au sol au centre bourg pour une densification au-delà de ce que nous souhaitions initialement et de limiter l'artificialisation en zone extérieure.

La Chambre d'Agriculture a ainsi exprimé le souhait de faire disparaitre globalement les zones Ah au profit de zone A et de ne soumettre des changements de destination de type Ah que pour les bâtiments justifiant une valeur patrimoniale. Ce travail fastidieux est en cours et prendra beaucoup de temps vu le nombre important de bâtiments concernés.

Une fois ce travail finalisé, un dossier révisé sera redéposé. Après validation, un dossier sera adressé aux personnes publiques associées (communes voisines, administrations, chambres consulaires CCPO etc) puis une enquête publique pourra être lancée avant validation au conseil municipal.

GLOSSAIRE

Le CES (coefficient d'emprise au sol) détermine la surface maximale que peut occuper un bâtiment sur une parcelle

Le CPT (coefficient pleine terre) détermine la surface minimum d'espaces verts exigés sur une parcelle



La taxe d'aménagement

ON VOUS EXPLIQUE TOUT

La taxe d'aménagement en questions?

La taxe d'aménagement, qu'est-ce que c'est? A quoi sert-elle?

Instaurée en 2012 en remplacement de diverses taxes dont la taxe locale d'équipement, la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département.

Elle sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Cette taxe est due sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'un permis de construire ou d'aménager, ou d'une autorisation préalable.

Quel est le taux de la taxe?

Le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 20 % dans certains secteurs.

Le taux doit être motivé par la création d'équipements publics entraînés par les nouvelles constructions.

Il peut aussi servir aux investissements nécessaires pour préserver le milieu naturel, la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique.

Quelles sont les surfaces concernées par la taxe ?

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m2 et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles, les caves, les abris de jardin (même démontables) et toute autre annexe à l'habitation principale.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable hormis les piscines taxées de façon forfaitaire.

Des réductions sont-elles possibles pour cette taxe ?

Certaines constructions ouvrent droit à un abattement de 50 %. Sont notamment concernées :

- Les 100 premiers m2 d'un local et ses annexes à usage d'habitation principale,
- · Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
- Les locaux à usage d'habitation et d'hébergement aidés,
- Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale, bénéficiant d'un taux réduit de TVA.

Existe-t-il des exonérations?

Certaines exonérations sont prévues par le Code général des impôts. Elles s'appliquent en particulier aux aménagements suivants :

- Les petits abris de jardins ou toutes autres constructions d'une superficie inférieure ou égale à 5 m2 non soumis à déclaration préalable ou à permis de construire
- Les reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans à la suite d'un sinistre
- Les constructions et aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions.

Comment est calculée la taxe d'aménagement ?

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle par m2, puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale concernée par la taxe.

Les valeurs annuelles par m2 de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, sont publiées au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié (Insee).

Pour l'année 2023, la valeur annuelle par m2 est de 886 € pour les bâtiments et de 250€ par m2 pour les piscines.

Lien pour la simulation de la taxe d'aménagement à Simandres : www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement

ET À SIMANDRES?

En application de la loi de finance rectificative pour 2010, le Conseil Municipal du 22 janvier **2011** a fixé la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de Simandres au taux de **5%**.

En août **2012**, ce même conseil municipal a porté à **17%** le taux de la taxe d'aménagement **sur le secteur « Franchison »** le justifiant par les aménagements à réaliser (transformateur électrique) sans modifier les autres secteurs.

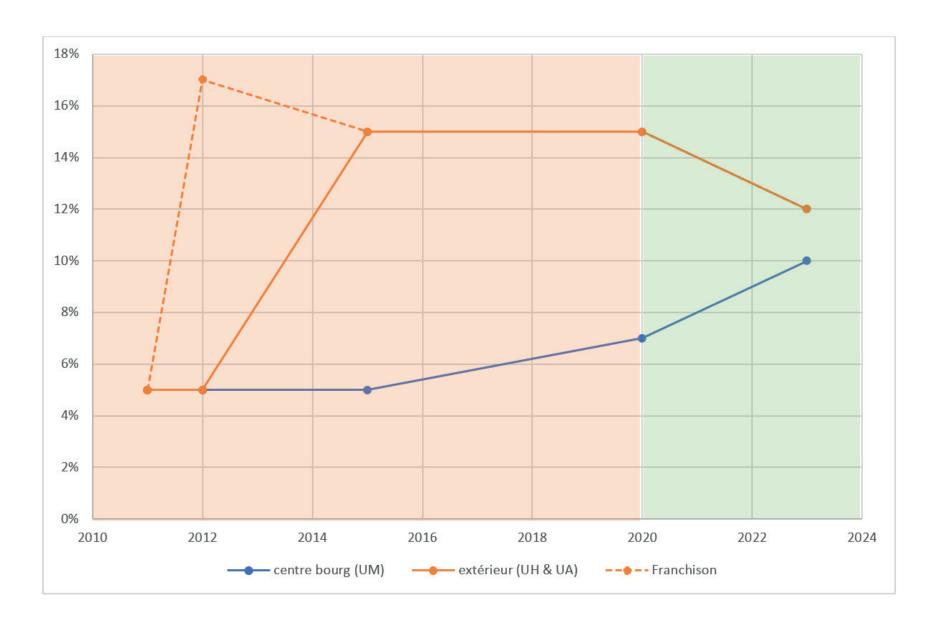
En octobre **2015**, le conseil municipal de l'époque a décidé d'augmenter à **15% les zones UH et UA** du PLU communal projetant de nouvelles constructions sur ces zones.

En **2020**, en découvrant la pression de promoteurs pour la création de nouveaux immeubles collectifs en lieu et place de maisons individuelles au centre bourg, nous avons été contraints de passer la taxe d'aménagement de 5 à **7% en zone UM** pour faire face aux potentiels besoins d'équipements et d'aménagements de réseaux.

Juin 2023 : Malgré les actions pour limiter l'urbanisation, la pression immobilière restant forte et les équipements réseaux à compléter, importants, le conseil municipal a fait le choix de porter la taxe d'aménagement **au centre bourg de 7 à 10%.**

Parallèlement, après avoir entendu les Simandrins et constaté les inégalités existantes entre les zones extérieures et le centre bourg, notamment au niveau de l'assainissement collectif ou individuel, il a été décidé de **réduire la taxe de 15 à 12% en zone UH et UA.**

Vers un ré-équilibrage des différentes zones de notre communes



La rénovation énergétique de l'école DÉCRET TERTIAIRE : EN ROUTE VERS 2050

Réduire nos consommations énergétiques, contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et améliorer le confort pour nos enfants et enseignants...

Tout un programme... le projet de rénovation énergétique de l'école de Simandres est lancé!

Un diagnostic énergétique fin 2022 financé à 50% par le programme SEQUOIA d'ACTEE a permis de définir les travaux nécessaires ainsi que leurs coûts pour répondre notamment au décret tertiaire. Des dossiers de subventions ont pu ainsi être présentés à la Région et à l'État dans le cadre du Fond Vert

L'ambition et la robustesse de ce beau projet ont été récompensées par l'attribution de 2 subventions significatives :

- 170 000€ de la part de la Région
- 215 000€ de la part de la Préfecture sur l'enveloppe d'État du Fond Vert.

Grâce à ce financement, le projet de rénovation énergétique globale de l'école peut être lancé!

A l'issue d'un appel d'offre ayant donné lieu à 7 propositions, la Maitrise d'œuvre a été sélectionnée (groupement ESCALE Architectes, économiste ECOMETRIS, BE fluides BETICS et BE Structure ADIS).

Les études sont lancées pour remplacer / isoler la façade extérieure, isoler la toiture, remplacer une partie des verrières et menuiseries et remplacer le système de chauffage gaz pour une source moins carbonée.

Ces études devraient permettre de lancer la consultation de marchés publics de travaux fin 2023-début 2024 pour une réalisation à partir de mi 2024.

La réduction des consommations énergétiques au-delà de contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre permettra des économies à la commune, tout en optimisant le confort du bâtiment et notamment pour le confort d'été.

QU'EST CE QUE LE « FOND VERT »?

Dispositif inédit, il a été mis en place pour accélérer la transition écologique sur les territoires. Le fond vert permet d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Plus d'infos sur: www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf

OBJECTIF DU DÉCRET TERTIAIRE

Réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires











LE DÉCRET TERTIAIRE EN QUELQUES MOTS

Le décret tertiaire est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique.

Quelles sont les obligations?

- Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique : d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010).
- Une obligation de reporting chaque année, via la plateforme en ligne OPERAT, permet de mesurer les progrès accomplis en termes d'économie d'énergie.

Qui est concerné?

Ces obligations concernent toutes les branches du secteur tertiaire (bureaux, services publics, enseignement, médico-social, commerces, ...) et toutes les constructions existantes et neuves, dont les bâtiments ont une surface d'activité tertiaire égale ou supérieure à 1 000 m².

Les bâtiments tertiaires représentent 973,4 millions de m2 en France, soit plus d'un tiers de la consommation d'énergie du secteur du bâtiment.

Source : Ademe – Chiffres clés 2018 Climat air et énergie

Les travaux réalisés ou en cours

POUR UN MEILLEUR CONFORT, POUR TOUS



Rue Claudius Berry

Une nouvelle tranche d'assainissement collectif

Cet automne, les travaux ont pu être lancés afin de prolonger le réseau d'assainissement rue Claudius Berry.

170m supplémentaires d'assainissement ont été construits, avec 3 nouvelles maisons raccordées au réseau public et qui pourront ainsi bénéficier de l'acheminement et du traitement de leurs eaux usées.



On trie aux Pachottes

Si chacun, à son niveau, s'efforce de trier ses déchets, cela reste difficile dans l'espace public où les installations ne favorisent pas leur tri.

Depuis presque 2 mois, des poubelles de tri ont été installées au Parc des Pachottes. Elles vous permettent désormais lors de vos promenades au parc de déposer les emballages, bouteilles, etc. dans les bacs à couvercle jaune, et les déchets non recyclable dans le bac à couvercle gris.

Des poubelles identiques seront installées en centre-bourg en 2024.



Afin de limiter les conséquences des inondations liées aux intempéries, la commune a décidé d'augmenter de 800 mètres le linéaire surveillé et régulièrement curé par l'entreprise Cholton.

Également dans un objectif de prévention, diverses opérations de curage des fossés, de débroussaillage et d'enrochement ont été réalisées , de manière à rendre visible les canalisations et éviter l'érosion qui viendrait obstruer les canalisations :

- Derrière l'école,
- À l'angle de la rue des Pachottes et de la rue des Gordes
- Près du stade
- Rue de la Rancolière.

De plus, notre réseau d'eau pluviale dans le centre bourg est en cours d'expertise, ainsi que la mise à jour de la cartographie de notre réseau (système SIG), précieux outil pour connaître précisément notre réseau et pour mettre en œuvre les actions nécessaires.



Réparation en beauté du petit pont de pierres

Les promeneurs amoureux des chemins de Simandres connaissent bien ce charmant petit pont de pierres qui enjambe l'inverse au niveau du croisement de la rue de Grange Basse et du chemin de la Prairie.

Victime de détériorations successives sans doute causées par les malheureuses manœuvres de véhicules lourds, ce pont dit « de Seiguinières » était devenu franchement insécure, les pierres de ses parapets arrachées, sa structure gravement menacée.

De simples travaux de réfection des parapets s'avéraient insuffisants car ils n'auraient pas protégé la structure du pont de nouvelles dégradations liées à la circulation de véhicules larges.

Les travaux de réparation et sécurisation ont été réalisés cet été par une entreprise de maçonnerie locale. La proposition technique de cet entrepreneur correspondait aux attentes, avec renfort intérieur par des tiges de fer, récupération et réutilisation des pierres tombées pour conserver son cachet à ce pont qui fait partie du patrimoine simandrin.



Un stade de foot tout neuf

Après les importants travaux de rénovation de la pelouse du terrain d'honneur du stade de football réalisés cet été, améliorer son éclairage s'est avéré indispensable. En effet, le manque de lumière du terrain à la nuit tombée était un inconvénient majeur pour le jeu des footballeurs.

Une réflexion s'est engagée pour satisfaire le besoin de plus de luminosité sur le terrain sans entraîner trop de dépenses. Le choix de l'éclairage au LED s'est imposé puisqu'il permet à la fois un éclairage optimal et une réduction de la consommation énergétique.

La nouvelle installation permet même de varier la surface éclairée (demi-terrain ou terrain complet) et la puissance d'éclairage selon les circonstances de jeux et la luminosité naturelle.

Pour parfaire et finir le toilettage du stade, le club house et le vestiaire ont entièrement étés repeints et de nouvelles loges ont été posées.



Inauguration de la rue des Fontaines

Si les travaux engagés ont duré plus de 8 mois, gênant quelque peu la circulation sur la rue des Fontaines, le résultat est à la hauteur des espérances. Les riverains bénéficient maintenant d'une voie partagée où l'ensemble des modes de déplacements cohabitent sans ségrégation physique et où les règles de circulation donnent la priorité aux piétons, puis aux cyclistes. La vitesse autorisée y est limitée à 30km/h.

Le petit plus non négligeable est l'enfouissement des lignes électriques!

La nouvelle rue des Fontaines a été inaugurée le 7 octobre par M. Michel BOULUD, Maire de Simandres, en présence de M. Pierre BALLESIO, Président de la CCPO, de M. Jean-Luc FUJIT, Député de la Circonscription, de Mme Simian, conseillère départementale et de M. Abellan, Maire de Marennes.

Si l'aménagement permet aux usagers automobilistes de décélérer intuitivement, il nécessite un temps d'adaptation. L'installation prochaine d'un radar pédagogique permettra de vérifier l'assimilation de la voie partagée par ses utilisateurs.





Malgré nos efforts, la facture énergétique a doublé pour la commune

depuis 3 ans.

Des règles d'usage ainsi que la vigilance de chacun ont permis de réduire les consommations mais cela n'était pas suffisant, il fallait aller plus loin! Il était temps de substituer un certain nombre de systèmes de chauffage obsolète. Ainsi des pompes à chaleur réversibles ont remplacé d'anciens radiateurs type grille pain en mairie ou salle du Savoir par exemple...

Sans mesures, pas d'optimisation possible. Des travaux électriques ont aussi été réalisés pour séparer les compteurs de la bibliothèque et de l'épicerie. Un moyen de responsabiliser chacun sur les gestes à mettre en place.

Des investissements qui devraient être vite rentabilisés par les économies de fonctionnement.



Nouveaux parkings à vélos

Les Simandrins circulent de plus en plus à bicyclette.

Pour rendre possible le stationnement de leurs vélos en divers endroits du village, plusieurs arceaux ont été installés là où cela semblait utile :

Près de la mairie

- À proximité du Pôle Enfance
- Entre la Bibliothèque et Vival
- Devant les salles des Fêtes et Familles
- Sur le Parking des Pachottes.

Et si parmi nos bonnes résolutions de début d'année, on enfourchait un peu plus nos vélos?

Au-delà de consommer moins d'essence pour nos petits trajets, des bienfaits pour le corps et l'esprit garantis : meilleure forme physique et moins de stress.

Plus qu'à vous munir de vos antivols!

La mobilité durable

RÉDUISONS L'IMPACT DE NOTRE MOBILITÉ !

Le saviez-vous ? En moyenne 20% de nos émissions de gaz à effet de serre à l'origine du dérèglement climatique sont liées à l'utilisation de la voiture, enjeu majeur aussi sur la qualité de l'air.

Si l'on peut difficilement s'en passer sur nos territoires, pourquoi ne pas essayer de réduire et **tester les nouvelles solutions proposées sur le territoire CCPO** avec des co-bénéfices possibles pour notre santé et nos porte-monnaies ?

De nouvelles possibilités de covoiturage :

54 % des déplacements en voiture de moins de 20 km sont effectués par un conducteur seul !

Le covoiturage est une solution concrète et simple pour se déplacer facilement notamment pour les trajets domicile-travail pour lesquels la voiture individuelle est utilisée à 80%.

Un nouveau parking de covoiturage voit le jour entre Simandres et Communay sur l'ancienne chaussée de la Nationale 7 à proximité de l'échangeur n° 16 de l'autoroute A46 Sud

Projet porté par la CCPO et l'ASF (Autoroutes du Sud de la France), Ce parking de 80 places pour les véhicules légers équipé d'un système de vidéo-protection sera accessible à partir de mi Décembre.

Ce nouveau parking va aussi permettre de mettre fin au stationnement sauvage et dangereux aux quatre coins du carrefour giratoire de la RN7 et nous l'espérons réduire les dépôts sauvages sur le secteur.





Il vient compléter la liste des parkings de covoiturage CCPO déjà existante :

- Le parking de la Bérézina : RD149 / Quai Hector Berlioz à Saint-Symphorien-d'Ozon
- Le parking de la Fresque : RD12E / Avenue des Pierres à Ternay
- Le parking du Stade : RD150 / Route de Marennes à Communay
- Le parking du Cimetière : Rue du Château à Communay

Si des réflexions sont en cours, la plateforme régionale MOV'ICI rassemble actuellement l'offre et la demande de covoiturage et notamment celle du Pays de l'Ozon.

MOV'ICI est disponible sous forme d'application gratuite : App store et Google play

Pour y accéder : www.covoituragepaysozon.com

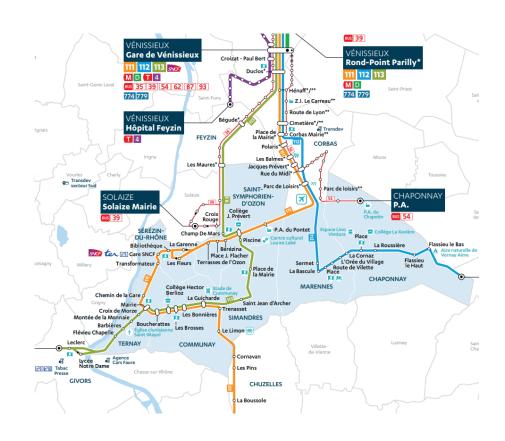
Une offre de transports en commun renforcée

Autre solution pour décarboner nos mobilités : les transports en commun.

Suite à de nombreux échanges entre la CCPO et SYTRAL mobilités, autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, l'offre de cars est renforcée depuis Septembre sur notre territoire.

- Les dessertes scolaires sont sorties des lignes régulières et des lignes fréquence assurent spécifiquement leur desserte pour une meilleure lisibilité
- La ligne 111 reliant Vienne à Venissieux voit son offre uniformisée en semaine
- La ligne 113 reliant Givors à Venissieux est passée de 23 à 40 dessertes en semaine et une offre développée le WE (10 dessertes le samedi et 5 le dimanche)

A noter aussi pour Simandres la réouverture en cours de l'arrêt au croisement rue des Gordes et route de Marennes



En parallèle afin de faciliter l'accès, il est possible pour tous les utilisateurs de payer leur titre de transport dans les cars avec leur carte bancaire depuis le 1er Juillet.

Plus d'infos sur les horaires : www.simandres.fr/se-deplacer

Au-delà des cars, il est a rappelé la possibilité d'utiliser le TER N°5 en départ de la gare de Serezin -du-Rhône qui permet de relier Lyon en 15 à 20mn.

Pour en savoir plus : www.ter.sncf.com

Et fiche horaire : https://ter-fiches-horaires.sncf.fr/publish/05 du 10-12-23 au 13-07-24-%20V4.pdf

Et pour se rendre à la gare de Serezin sans sa voiture, vous trouverez à disposition des cages à vélo individuelles que vous pouvez sécuriser à l'aide d'un cadenas.

De Sérézin à		
Jean-Macé	14 min	22 à 55 min
Perrache	19 min	22 à 45 min
Part-Dieu via métro B	20 min	26 à 1h05
Vienne	15 min	18 à 35 min

Mobilité active et vélo



Si l'on pense facilement au vélo pour les loisirs, c'est aussi une solution prometteuse pour nos déplacements au quotidien. Considérant que 80% des trajets en France effectués en voiture font moins de 8km, opter pour un vélo à assistance électrique pouvant atteindre 25km/h peut permettre de gagner du temps tout en prenant soin de notre santé.

Vous souhaitez vous procurer un vélo à assistance électrique, un vélo cargo ou faire électrifier votre vélo chez un professionnel, vous pouvez bénéficier d'une subvention CCPO par famille d'un montant de 200€

Dossier complet accessible ici : www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/ www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
www.pays-ozon.com/wp-content/uploads/
<a href="Dispositif-daide-a-assistance-electrique-a-assistance-electrique-a-assistance-electrique-a-assistance En parallèle, le plan vélo se met en place petit à petit avec le déploiement de pistes cyclables sur tout le territoire de la CCPO.

La liaison Simandres – Saint-Symphorien d'Ozon notamment pour accéder au collège devrait ainsi voir le jour début 2024. Près de 480m sont prévus entre le chemin des vignes et la rue de la mère Tombel + 170m jusqu'au cimetière de Simandres.

Cette liaison complétera les travaux déjà effectués rue des Fontaines.

Alors prêt à tester ces nouvelles mobilités pour vos prochains déplacements ?



ET SI ON CHANGEAIT D'IDÉE

Pollution, embouteillages ou encore hausse inexorable du prix du carburant sont autant d'arguments qui nous poussent de plus en plus à reconsidérer la voiture comme moyen de transport privilégié du quotidien. Le vélo à assistance électrique peut être une réelle alternative!

En plus du gain de temps et des bienfaits évoqués précédemment, savez-vous que :

Les VAE sont aussi des moyens de transport confortables : guidon, selle, suspensions sont conçus pour vous offrir une position de conduite optimale.

Ils disposent aussi d'accessoires pour faciliter votre quotidien : porte bagages, panier, siège enfant, ... Il existe même des vélos cargos électriques pour transporter des charges plus lourdes. Et évidement, la puissance d'un moteur électrique cargo est plus importante pour que vous ne vous fatiguiez pas au pédalage. Vous l'aurez compris, pour tous vos déplacements domicile-travail, pour amener votre enfant à l'école, ou encore pour faire quelques courses. Les vélos électriques sont une excellente alternative à la voiture!

Entretenir son vélo électrique, oui, mais c'est moins cher! Tout comme une voiture qui doit régulièrement passer un contrôle technique et une révision, le VAE doit être entretenu. Bien entendu, les coûts d'entretien d'une voiture et d'un e-bike sont incomparables! Même si vous êtes à l'abri d'une panne de carburant avec un vélo électrique, vous pouvez rencontrer quelques problèmes lors de vos déplacements. Le plus fréquent étant la crevaison. Celle-ci peut être réparée chez vous ou dans un magasin de cycles.

Un nouveau sentier pédestre

Afin d'encourager la mobilité douce, de sécuriser le trajet pour se rendre à l'école et d'étendre les possibilités de promenade, un sentier est en construction entre le centre bourg et le Pont de l'Oie.

Ce sentier, accessible pour les piétons et les vélos, crée ainsi une liaison entre l'école et le quartier du stade ouvrant aussi l'accès à la zone verte de l'étang et des marais.

Après avoir réalisé une étude de faisabilité afin de définir les grandes lignes de cet aménagement et la structure nécessaire pour une zone plutôt humide, les travaux ont été lancés sur novembre.

Le choix a été fait d'un cheminement non rectiligne dans une ambiance naturelle permettant de préserver la biodiversité du site (majorité d'arbres et zone composée de roseaux).



Un nettoyage de la parcelle a ainsi été réalisé de manière ciblée tout en maintenant des îlots de verdure. La haie existante en bordure sud de la parcelle a été taillée à hauteur 1m-1m50 hormis les arbres à haute tige qui ont eu été conservés et permettront d'apporter un peu de fraicheur aux promeneurs en période estivale.



UNE NOUVELLE OBLIGATION AU 1ER JANVIER 2024

Aujourd'hui, un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de déchets alimentaires, soit 83 kg de déchets résiduels par habitant et par an.

Quel dommage, alors que cette source pourrait être valorisée pour fertiliser nos sols ou produire de l'énergie biogaz*!

* Gaz issu le plus souvent de la fermentation d'éléments organiques sous l'action de micro-organismes. Ce processus de fermentation, qui se produit spontanément dans les écosystèmes naturels (marais, rizières, sols, intestins de mammifères, etc.), est appelé méthanisation.

À partir du 1er janvier 2024, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

Autre avantage de cette nouvelle obligation, limiter la pollution aussi bien que les émissions de gaz à effet de serre lié au transport et traitement de ces déchets.

Quelle solution selon mon type d'habitat?

1. Je dispose d'un espace vert > Poules ou Composteur individuel :

Je peux adopter des poules qui sauront redonner vie aux bio-déchets (300 kg de déchets/an à l'échelle d'un foyer pour deux poules). Évidemment, ce gallinacé étant omnivore, il a besoin d'une nourriture complète et équilibrée toute l'année, et ne peut donc se satisfaire uniquement de restes de repas. Mais avoir des poules c'est aussi bénéficier d'œufs frais, naturels et de façon quasi permanente!

Je peux fabriquer moi-même un composteur pour mon jardin ou en acheter un via le SITOM : www.sitom-sud-rhone.com/je-trie/nouveaux-arrivants/je-commande-mon-composteur

Le compostage domestique est une initiative personnelle qui consiste à mettre ses déchets de cuisine ou ses restes de repas dans un composteur.



2. Espace vert collectif en résidence, copropriété > Composteur collectif en résidence

J'ai un projet collectif de compostage. Pour cela, je dois répondre à quelques conditions :

- Avoir l'accord de mon gestionnaires de copropriété ou du syndic
- Être au moins 5 foyers déposants dont 2 référents

Je peux être accompagné par le SITOM Sud Rhône pour la mise en route, la sensibilisation...

Pour cela, il vous suffit de contacter le SITOM en ayant complété la fiche projet de « site de compostage en résidence » :

www.sitom-sud-rhone.com/wp-content/uploads/Fiche-Projet-Site-compostage-en-residence-encharte-Vdef-4.pdf



3. Habitat en centre ville avec un petit espace (< 50m2) > Borne de Collecte avec accès par badge

Le principe est celui d'une collecte via un point d'apport volontaire : des bornes collectives comme celles que l'on retrouve déjà dans la rue pour la collecte du verre, des déchets recyclables ou encore des vêtements sont mise en place.

Une borne de ce type ainsi été déployée au centre de Simandres en partenariat avec le SITOM.

Les personnes inscrites à l'opération de collecte reçoivent un kit "bio-déchets" comprenant un badge d'accès à la borne, un guide de tri et un bio seau de collecte des bio-déchets.

Quelques idées reçues sur le compost :

Le compost attire les rats et les souris

L'une des idées les plus répandues, c'est que le compostage est un nid à rongeurs. Grave erreur! si vous voyez des rats dans un composteur, ils étaient déjà présents sur le site avant. Pour y remédier, nous vous recommandons d'installer une grille métallique au fond du composteur et de brasser régulièrement le compost.

Le compost est un nid à insectes

Du côté des insectes, un compost bien géré n'attire pas les insectes indésirables. Pour limiter la présence de mouches par exemple, veillez à bien fermer votre composteur et évitez les déchets trop sucrés.

Le compost sent mauvais

Non, non, non, le compost ça ne sent pas ! Un compost bien entretenu ne génère pas de nuisances olfactives. Tout est question d'équilibre entre déchets carbonés et azotés, humides et secs ou grossiers et fins. En gros, si votre compost sent mauvais, c'est qu'il manque d'air. Pensez alors à le retourner et le brasser de façon régulière.

Le compost doit s'arrêter en hiver

S'il est vrai que la chaleur favorise la décomposition des organismes, elle n'est pas une condition nécessaire au processus, qui dégage tout seul de la chaleur. Dans un compost bien organisé, avec des déchets verts humides et de la nourriture, la température peut monter jusqu'à 50°C.

• Il faut rajouter de la terre dans un compost

Nombreux sont ceux qui pensent que le compost se porte mieux avec une petite dose de terreau, un peu comme si on encourageait le compost à devenir de la terre... avec de la terre. Sauf que le compost n'en est pas, c'est de la matière organique décomposée, ou ce qu'on appelle en écologie la litière.

De la même façon, apporter de la terre n'apportera pas de vers de terre et autres bactéries qui pourraient en effet digérer les déchets, car ils se trouvent également dans cette fameuse litière et non sous la terre..





LES INTERDITS



Retour sur la vaccination

VACCINATION AUX PACHOTTES

Une centaine de participant.e.s à la campagne de vaccination aux Pachottes

Comme chaque année, Le Centre Communal d'Action Sociale de SIMANDRES a organisé pour les personnes de 65 ans et plus, une séance de vaccination antigrippale saisonnière.

Cette année, la possibilité de bénéficier d'un rappel COVID a aussi été proposée.

Après inscription, une centaine de personnes ont pu se présenter sur le créneau qui leur était attribué entre 14h et 17h et être pris en charge par notre équipe médicale simandrine, le Docteur Seube et notre infirmière Nadia Tournadour que nous remercions chaleureusement pour leur disponibilité.

La mise en place de créneaux a permis de limiter les temps d'attente et de fluidifier l'accueil, ceci n'a pas empêché chacun de profiter d'un moment de rencontre et d'échanges autour d'un goûter, très apprécié de tous.

Un grand merci aux membres du CCAS pour leur mobilisation afin d'accueillir chacun dans la bonne humeur.



Colis et repas de Noël

Hausse de fréquentation au repas de Noël du CCAS, les traditionnels colis de Noël pour les absents

Comme chaque année les membres du CCAS ont proposé aux Simandrins de 70 ans et plus le choix entre un colis gourmand et le traditionnel repas de Noël afin d'accompagner la période des fêtes de fin d'année.

Une belle surprise de voir cette année 87 personnes opter pour le repas du Samedi 9 Décembre à la salle des fêtes des Pachottes plutôt que pour le colis de Noël (soit 22 personnes de plus que l'an dernier).

Une belle occasion pour les convives de se régaler d'un menu festif préparé par Hayraud Traiteur mais surtout de se retrouver et de partager quelques pas de danses au son du groupe Just' Ensemble et ses 3 artistes qui ont animé joyeusement cette belle journée.



Pour les absents, 114 colis ont été distribués salle de l'inverse le Mercredi 6 Décembre après-midi par nos jeunes conseillers municipaux du Conseil Municipal Enfants, très investis dans leur mission. Des échanges appréciés de tous et des liens tissés entre ces 2 générations.

Une vingtaine de nos anciens a pu profiter de la visite d'un membres du CCAS pour leur apporter leur colis à domicile, permettant ainsi de rompre leur isolement.

Tous ont pu apprécier la petite carte de Noël décorée par les enfants de l'école de Simandres sur initiative de leurs enseignantes.



Une offre mutuelle pour les Simandrins

Une offre de complémentaire santé à tarif préférentiel

Se soigner coûte cher et les remboursements de la Sécurité sociale ne suffisent pas toujours à couvrir les dépenses de santé. On estime à 30% la population qui a renoncé à souscrire à une mutuelle pour des raisons financières, notamment les personnes exclues de complémentaires santé en entreprise (retraités, indépendants...).

Pour que les soins de santé ne soient pas délaissés au profit d'autres dépenses courantes, il est important pour chacun de trouver une solution pour être correctement remboursé de ses frais médicaux courants.

Une offre d'assurance santé à tarif préférentiel (jusqu'à -25% par rapport aux cotisations standard pour les seniors, travailleurs non salariés et fonctionnaires) est proposé par AXA pour les habitants de notre commune, sans limite d'âge, sans condition de ressources et sans nécessité de compléter un questionnaire de santé.

Pour plus d'information, un conseiller AXA vous propose une réunion de présentation et d'échange le :

Le 16 Janvier 2024 en salle de l'écureuil à 10h

Pour ceux qui ne peuvent pas être disponibles, des permanences seront proposées, dans la même salle, les :

- Jeudi 18 janvier de 9h à 12h
- Lundi 22 janvier de 14h à 17h
- Jeudi 25 janvier de 14h à 17h

Ce dispositif bien que de solidaire, reste une offre commerciale à caractère non obligatoire et sans lien avec la Mairie de Simandres.

Vous accompagner, notre priorité

Une nouvelle permanence pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne

Remplir un dossier en ligne sur internet pour vos démarches administratives représente un casse-tête pour vous ?

Nous avons pu constater combien il était compliqué pour certains d'effectuer des démarches administratives alors que celles-ci sont en grande partie numérisée de nos jours.

Ces démarches sont pourtant nécessaires à l'accès à certains droits.

Après avoir accompagné une dizaine de personnes nous ayant sollicité sur différents besoins (constitution de dossier retraite, impôt, aide au logement, dossier médical, demande de permis, CAF....), le CCAS a trouvé pertinent de vous proposer une permanence en mairie.

Le but de cette permanence sera de vous accompagner sur vos démarches en ligne usuelles et de vous faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.

Cette permanence aura lieu une demi-journée par mois, sur RDV (la fréquence pourra augmenter selon les besoins).

Pour prendre RDV, contacter Nathalie PANSIOT, vice-présidente du CCAS au 07 76 69 17 04.

LE PLANNING DES PERMANENCES

Pour 2023-2024, nous vous proposons:

- Vendredi 12 Janvier 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 9 Février 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 8 Mars 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 5 Avril 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 3 Mai 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 7 Juin 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 30 Août 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 27 Septembre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 25 Octobre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 25 Octobre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 22 Novembre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 20 Décembre 2024 de 9h à 12h

Tout l'monde joue!

Les membres du CCAS sont heureux de vous proposer la deuxième édition de « Tout l'monde joue! », dimanche 14 janvier 2024 de 14h30 à 18h à la Salle des fêtes de Simandres.

Quoi de mieux pour un dimanche après-midi d'hiver que de se retrouver pour jouer, rire et partager.

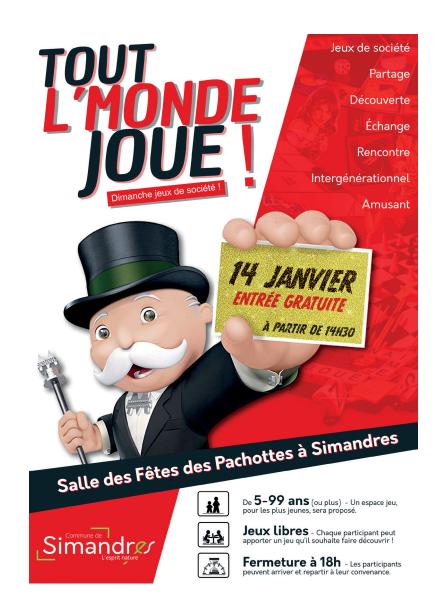
Venez seul, en famille ou entre amis, avec vos jeux de société classiques ou plus récents ou simplement découvrir avec d'autres de nouveaux jeux. Un après-midi convivial en perspective, riche en échange et en découvertes.

Jeux de plateau, jeux d'ambiance, jeux de rôle... Il y en aura pour tous les goûts, tous les âges et tous les niveaux.

Gratuit sans inscription et goûter offert

Grands-parents, parents ou petit-enfants, nous vous attendons nombreux!

Une expérience ludique et divertissante à ne pas manguer!





La cantine pour les enfants non-inscrits

CHANGEMENT DE TARIFS

Devant la recrudescence du nombre d'enfants non-inscrits ou inscrits hors délai à la cantine, quelques mesures ont été prises.

Bien que la prise de repas à la cantine soit soumise à inscription préalable, au plus tard le vendredi précédent, les services de la restauration scolaire de Simandres sont parfois amenés à fournir des repas à des élèves pour lesquels aucune réservation n'a été faite.

Cela engendre des perturbations dans le service ainsi que des frais supplémentaires pour la commune.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 27 septembre dernier, de fixer un tarif spécifique pour les repas pris par des enfants non-inscrits (ou trop tardivement) à la cantine.

Ces repas sont désormais facturés 7.72€, soit le coût réel du repas pour la commune.

L'acceptation des enfants non-inscrits doit rester exceptionnelle.

Elle est conditionnée par la faisabilité de la prise en charge et l'accord des responsables civils.

Le déjeuner servi à ce titre peut être le repas du jour ou un repas de dépannage de type pique-nique.

POUR RAPPEL

Les inscriptions et désinscriptions doivent, au plus tard, être enregistrées sur le portail Famille, le vendredi précédent avant 9h00.

En cas d'absence de l'enfant pour maladie, il convient de fournir un justificatif (certificat médical ou une attestation sur l'honneur) à la municipalité dans un délai de 8 jours.

Les tarifs en vigueur pour 2023-2024 sont :

- Tarif unique pour les simandrins : 4.95€
- Tarif pour les « extérieurs » : 5.00€
- Tarif pour les PAI (projet d'accueil individualisé) : 2.00€

Du CME au CMJ

Les nouveau CME

Le mardi 07 novembre se sont déroulées les élections des nouveaux Conseillers Municipaux Enfants de Simandres.

Au terme d'une campagne électorale dynamique, les élèves de l'école de Simandres des classes de CE2 à CM2 ont dû élire les 5 élèves de CM1 qui les représenteront au CME pendant 3 ans.

Le choix a sans doute été difficile comme en témoignait le faible écart de voix entre les candidats.

Il faut dire que les idées développées dans les programmes étaient réellement intéressantes et reflétaient de vraies préoccupations pour le bien-être des Simandrins :

- Environnement
- Loisirs
- Culture
- Relations entre les générations...



Les 5 nouveaux CME sont (de gauche à droite, rang supérieur de la photo) : Félix TAILLANTER-MICHAUD, Samuel CHAURY, Badis ABDELMALEK, Eliot GAUTIER, et Juliette MONDELIN, seule fille parmi les candidats. Ils prennent la place de 5 conseillers maintenant en classe de 5ème.



Et si on prolongeait l'aventure ?!

Mais quitter le CME ne signifie pas nécessairement cesser de s'investir dans la vie municipale.

C'est ce que pensent 6 anciens conseillers municipaux enfants qui sont à l'initiative de la **création du Conseil Municipal Jeunes (CMJ).**

Cette nouvelle assemblée sera plus autonome. Elle pourra travailler avec les CME sur certaines actions communes et portera des projets plus particulièrement destinés aux jeunes de la commune.

Les premiers membres de ce CMJ sont : Lubin BLANC, Salomé DE ALMEIDA, Valentine LION, Elias NICOD, Anna RODRIGUEZ et Anaïs TROUVE.

Envie de rejoindre l'aventure ? Tu es en 5ème, 4ème ou 3ème et tu habites Simandres, alors envoie sans plus tarder ta candidature à communication@simandres.fr.

Les élections auront lieu le samedi 27 janvier, de 9h à 12h, à la mairie.

Tu es au collège (de la 6ème à la 3ème) et tu habites Simandres ! Viens voter pour tes représentants.

Retrouvez toutes les modalités de candidatures et de votes sur : https://www.simandres.fr/cmj



Les nouvelles associations

POUR ENCORE PLUS DE VIE

Oufi'Sim

Leur leitmotiv, faire bouger notre village!



Tu prends une bande de potes, tu y rajoutes l'envie de rassembler les gens, d'être ensemble, de faire la fête et de faire bouger encore un peu plus notre village adoré...

Tu mets tout ça dans un shaker et tu secoues très fort... Et ça donne les Oufi'Sim!!!

Une association pleine d'énergie, de bonne humeur, d'idées encore plus folles les unes que les autres... et des soirées de OUF!

En quelques mois, ils ont déjà fait beaucoup de bruit, mais il parait que ce n'est qu'un début.

Vous pouvez les retrouver :

- Dimanche 28 janvier pour la matinée Oufi'moules
- Samedi 10 février lors du cross des Pachottes avec une Oufi'course! Mais chut, c'est encore une surprise.
- Dimanche 28 avril pour le marché local
- Samedi 13 juillet pour Simandres en folie... Réservez la date, vous n'avez jamais vu ça!

et bien d'autres événement encore...



Tous colibris

Une nouvelle association sur le pays de l'Ozon au service de la transition écologique : **Tous Colibris**



Le dérèglement climatique est de plus en plus présent dans notre actualité : records de température, inondations d'ampleur inédites, feux de forêt dévastateurs... Et le climat n'est pas le seul enjeu auquel nous devons faire face : effondrement de la biodiversité, pollutions diverses, accès aux ressources...

Si agir rapidement pour la transition écologique est crucial pour assurer un avenir durable aux générations futures, cela suppose une transformation profonde de nos modes de vie et de notre relation au vivant. Pas si simple et par où commencer?

Pour y répondre, Tous Colibris propose d'accompagner les citoyens dans ces changements tout en menant des projets sur le territoire de la CCPO et ses alentours. A vocation intercommunale, l'association a pour objectif de :

- Former, informer et sensibiliser sur les enjeux écologiques ainsi que les solutions à mettre en œuvre
- Profiter du collectif pour favoriser le partage d'expérience au sein et au-delà de l'association
- Piloter et accompagner des projets citoyens porteurs de sens sur le territoire

Les activités de l'association s'articulent autour de 6 pôles clé de la transition écologique : mobilité, biodiversité, économie circulaire, énergie, alimentation et gestion de la ressource en eau.

L'association lancée le 18 Octobre dernier à Marennes réunit déjà une 60aine d'adhérents.

Vous souhaitez intégrer le collectif ou juste avoir plus d'informations, contactez: touscolibris@mailo.com ou www.helloasso.com/associations/ tous-colibris



Retour sur les manifestations

ÇA BOUGE À SIMANDRES



Forum des associations

Le samedi 2 septembre s'est tenu le forum des associations de Simandres. Le soleil et la foule étaient au rendez-vous! Vous avez été nombreux à venir visiter les stands de nos associations.

Une démonstration de dressage avait été organisée par le CCEUS, le Club canin de Simandres, ainsi qu'une animation «taureau mécanique» offerte par la nouvelle association Oufi'Sim.

Une belle occasion de rigoler tous ensemble et de se retrouver en fin de journée autour du verre le l'amitié offert par la municipalité.



8 septembre, premier match de la France en coupe du monde de rugby et l'occasion de se retrouver pour visionner le match sur écrans géants autour d'une bière avec quelques amis.

L'association Oufi'Sim avait tout prévu! Dedans, dehors, impossible de rater une seconde de ce grand match France-Nouvelle Zélande.

Une deuxième édition a été faite le **6 octobre** pour France - Italie. Et c'est dans une ambiance survoltée que la soirée s'est finie, tous fiers de notre victoire 60 à 7.



Cette année encore, la Nocturne des Grenouilles a fait le plein avec 540 participants qui se sont élancés, le **14 octobre**, sur les différents itinéraires. Les frontales bien chargées, tous ont pu découvrir de nouveaux parcours adaptés à chacun avant de profiter de 300 repas chauds servis à leur retour à la salle des fêtes des Pachottes.

Au-delà de proposer un événement original, accessible à tous, le Vélo Club Simandres a souhaité cette année soutenir une association caritative et contribuer ainsi au besoin de solidarité en reversant une partie des bénéfices de sa manifestation annuelle. Un chèque de 1500€ a été remis le 17 Novembre dernier aux Restos du Cœur du Rhône.

Un grand bravo à l'association et sa cinquantaine de bénévoles pour leur engagement et merci aux propriétaires ayant accepté le passage des randonneurs sur leurs terrains privés.



es classes en 3

Samedi **21 octobre**, les classes en 3 s'étaient données rendez-vous aux parc des Pachottes pour le coup d'envoi de leur grande fête.

Chaque génération d'une couleur différente, c'est sous le soleil et dans la bonne humeur qu'ils ont, en fanfare, paradé dans les rues du village.

Ils se sont après retrouvés dans la salle des fêtes des Pachottes pour partager, ensemble, un repas bien mérité et profiter d'une soirée dansante.

Gérée par Arnaud Mondelin, l'association avait oeuvré toute l'année afin de récolter des fonds pour financer cette belle journée.



2ème édition Halloween

Entre 2 journées pluvieuses et ventées, nous avons bénéficié le 28 octobre d'une accalmie météorologique, au grand soulagement des organisateurs de la Fête Halloween à Simandres : les Conseillers Municipaux Enfants. Cette belle journée a ainsi vu leurs efforts de plusieurs mois de travail récompensés.

Dans l'après-midi, le parc des Pachottes a accueilli de nombreuses familles venues de Simandres et de plus loin, pour participer à un cluedo géant. Plus de 300 visiteurs ont parcouru le parc, transformé en Manoir, pour résoudre l'enquête qui leur était proposée.

En parallèle, de nombreux concours et stands étaient proposés.

A la tombée de la nuit, les zombies ont à nouveau envahi le Parc des Pachottes pour une zombie-run a faire trembler les morts...



Tradition incontournable de l'automne, la Poule au pot a encore fait le plein.

Dimanche **5 novembre**, de nombreux Simandrins (et d'ailleurs) se sont réunis autour d'un bon repas.

L'orchestre présent a enflammé le dance-floor tout l'après-midi. Rock, valse, madison, chenille, aucune danse n'a été oubliée pour le plus grand plaisir du public.

Ce fut encore un moment très convivial organisé par le Club de l'amitié de Simandres, Bravo à vous!



Date importante de notre histoire, la commémoration de l'armistice du **11 novembre** est célébrée tous les ans par la municipalité.

Un défilé avec les représentants des Gendarmes et des Pompiers, les élus, la Directrice de l'école, les CME part de la mairie pour rejoindre le monument aux morts situé au cimetière.

Cette année encore, vous avez été nombreux à nous rejoindre pour défiler et rendre hommage à tous les morts pour la France lors de la 1er guerre mondiale.

Quelle fierté pour notre village de vous voir tous réunis!



La soirée beaujolais

Chaque année, dans le monde entier, l'arrivée du Beaujolais est célébrée le 3ème jeudi du mois de novembre.

Et Simandres n'est pas en reste. C'est ainsi que le 17 novembre (et oui, le vendredi pour convenir au plus grand nombre), la fête du Beaujolais nouveau a été organisée par le Comité des Fêtes Simandr'anim.

Les Simandrins se sont déplacés en nombre pour goûter ce fameux nectar.

Les connaisseurs diront qu'il était gorgé de fruits rouges frais, et dévoilait des arômes d'airelles et de fraises des bois, pour les autres, que c'était un très bon moment de convivialité.

Simandr'infos, notre magazine d'actualités | Les manifestations



Un loto toujours aussi fréquenté pour le Sou des Ecoles. Encore une salle comble cette année pour le loto du Sou des Ecoles qui s'est tenu samedi **25 novembre** à la salle des fêtes des Pachottes

De nombreux lots étaient à gagner dont un voyage d'une valeur de 600€, un repas pour 2 personnes sur l'Hermés, une télévision et de nombreux autres cadeaux et invitations grâce aux commerçants et partenaires... Si certains ont été très chanceux, tous ont en tout cas pu profiter de ce moment de jeu dans la bonne humeur.

Et nous l'espérons une belle recette pour cette association. En effet si les manifestations du Sou animent notre beau village, leur vocation 1ère est bien de financer les sorties et voyages de l'école. Cette année, ce n'est pas moins de 80 euros par enfant qui sont offerts par l'association.

Alors n'hésitez pas à les rejoindre!



La soirée Blind Test

Ce samedi **2 décembre** la salle des fêtes des Pachottes était en feu, près de 200 participants ont pu se challenger lors d'une soirée Blind-Test organisée par les OUFS de l'association Oufi'Sim.

Pris dans le jeu et au son de chansons de tous styles et de toutes les époques, les Simandrin(e)s ont mis une ambiance de folie dans la salle des fêtes, ponctuant la soirée de danses et de fous-rires, reprenant tous en cœur les chansons proposées par l'animatrice.

La soirée ne pouvant pas s'arrêter ainsi, les tables ont été poussées laissant place a une piste de danse pour le plaisir des petits comme des grands.

Pour une manifestation peu connue de la majorité, la soirée se jouait malgré tout à guichet fermé. Pour faire suite aux nombreuses demandes, une deuxième édition est en cours de réflexion.



Organisé par Oufi'Sim et le CS Ozon le **3 décembre**, cette première édition du marché de Noël de Simandres a été un franc succès, dépassant même les prévisions les plus optimistes!

Avec plus de 50 stands aussi divers que variés dans la salle des fêtes et les allées du parc des Pachottes, les Simandrin(e)s ont pu acheter des cadeaux issus de productions locales afin de faire plaisir à leurs proches aussi bien qu'à eux-même.

La chorale de l'Espoir a donné le ton de la journée en entonnant des chants de noël pour le bonheur des petits et des grands.

Le sou des écoles de Simandres a profité du marché de Noël pour faire sa vente annuelle de sapins, mais a pu également bénéficier de l'incroyable générosité de Cécile, Guillaume et de leurs chiens (le monde des Husky à Marennes) qui ont reversé l'intégralité de leur recette pour les enfants de l'école de Simandres.



La fête de Noë

Pour sa 15ème édition, le comité des Fêtes Simandr'anim nous a gâté en nous proposant 3 jours de festivité.

Le vendredi, une parade de Noël était proposée aux enfants. Le char les menait aux Pachottes où un bon chocolat chaud leur était. servi. Et surprise, une patinoire avait été installée pour l'occasion. Il ne restait plus qu'à chausser les patins et se lancer sur la glace.

Le samedi, la patinoire a ouvert ses portes toute l'après-midi. À la tombée de la nuit, les parents se sont rassemblés pour écouter les enfants chanter. La chorale était organisée par les maîtresses de maternelles. Après ce récital, les plus petits ont pu participer au spectacle en attendant la venue du père Noël. La soirée s'est terminée par le feu d'artifice de la municipalité.

Merci au Comité des Fêtes pour ce bel événement très apprécié des petits comme des grands!



Les Chroniques de Maryse

« La solitude des Bois Noirs » de Maria P. Mischitelli

Maryse, bénévole de la bibliothèque :

J'ai lu pour la toute première fois, un polar. J'ai été attirée par ce livre car il raconte une histoire mystérieuse qui se déroule près de Saint Étienne, dans le Haut-Forez.

Ganymède, petit garçon de 8 ans, recueilli par des villageois, s'épanouit dans l'opacité des forêts locales.

Si la Nature est omniprésente, la population locale inspirée par ce décor se plaît à propager des légendes, mais aussi à les conserver dans le secret des solitudes.

Ainsi, le Merveilleux va cohabiter avec des sujets sociétaux moins poétiques, tels que le racisme, le harcèlement, le pouvoir de l'argent ou du sexe.

Une belle découverte, intéressante à double titre, car nous aurons le plaisir d'échanger avec l'autrice : Maria P. Mischitelli , lors d'une rencontre dédicace à la bibliothèque de Simandres, le vendredi 29 mars 2024 à 19h.



Titre: La solitude des Bois Noirs Auteur : Maria P. MISCHITELLI

«Les personnages sont parfaitement bien décrits et créent de l'intimité avec le lecteur. L'auteure nous entraine dans un polar bien maîtrisé, bien documenté, qui fait la part belle à l'intégration, à la différence et dénonce l'intolérance»

Les grandes nouveautés

Les contes à la lanterne

Lecture de contes pour rire, frissonner, s'émerveiller..

Installez-vous confortablement et embarquez pour quelques aventures livresques à la lueur de la lanterne entre ombres et lumières...





Le Club des Kawaii

Découvre l'art du dessin Kawaii, ces petites illustrations mignones venues du Japon.

Apprends à créer tes propres croquis et entre dans la Team! Atelier animé par manon

L'agenda de la bibliothèque

LES ANIMATIONS À NE PAS MANQUER

Atelier collectif Liaizon: Mardi 2 janvier Prendre en main le service «Mon espace santé»

Expo de la fresque: Mi janvier Réalisation des CE2-CM1 de la classe de Camille Paul

Atelier collectif Liaizon: Mardi 16 janvier Apprendre à sécuriser ses achats lors d'une commande internet

Lecture à la lanterne : Mercredi 19 janvier Lecture de contes pour rire, frissonner et s'émerveiller

Club des Kawaii: Samedi 27 janvier Découvre l'art du dessin Kawaii. Crée tes propres croquis et entre dans la Team

Atelier collectif Liaizon: Mardi 30 janvier Manipuler les fenêtres et les dossiers sur windows

Mots doux St Valentin: 1er au 23 février Déposez vos messages à la bib et découvrez les sur le panneau lumineux du village.

Atelier collectif Liaizon: Mardi 13 février Apprendre à communiquer avec ses proches via Whatsapp

Lecture à la lanterne : Vendredi 23 février Lecture de contes pour rire, frissonner et s'émerveiller

Escape Game: Jeudi 29 février Arriveras-tu a t'échapper de la bibliothèque dans les temps?

Club des Kawaii: Samedi 9 mars Découvre l'art du dessin Kawaii. Crée tes propres croquis et entre dans la Team

Atelier collectif Liaizon: Mardi 12 mars Faire des créations graphiques facilement avec l'outil web Canva

Atelier collectif Liaizon: Mardi 26 mars Franceconnect: accéder simplement aux services publics en ligne

Quai du polar : Vendredi 29 mars Rencontre et dédicace de l'autrice Marie P. Mischitelli (voir P39) + concert Jazz



Les infos plus

POUR NE RIEN OUBLIER !

L'influenza aviaire

Par arrêté paru au Journal Officiel du 28 novembre 2023, le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (après concertation avec l'ensemble des opérateurs des filières concernées et de la Fédération nationale des chasseurs) a modifié le niveau de risque vis-à-vis de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène : le niveau de risque est relevé de « négligeable » à « modéré ».

Ce rehaussement du niveau de risque est justifié par la nécessité de renforcer de façon urgente et immédiate les mesures de prévention pour protéger les élevages de volailles français.

Il a été en effet constaté une dégradation de la situation sanitaire dans plusieurs États membres de l'Union Européenne, à l'est et au centre de l'Europe notamment. Les migrations battant leur plein, les premiers oiseaux sauvages (4 grues cendrées) ont été confirmés IAHP positifs en France, vers le lac de Madine (55) ainsi qu'en Camargue et dans le Morbihan.



Notre commune appartenant aux 123 communes situées en zone humide, des mesures de biosécurité renforcées sont obligatoires et s'ajoutent aux mesures applicables en tous temps :

- La mise à l'abri pour toutes les volailles dans les ZRP;
- Le bâchage des véhicules transportant des palmipèdes ;
- Des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants pour la chasse;
- Des restrictions concernant les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

Arrété du 24 novembre 2023

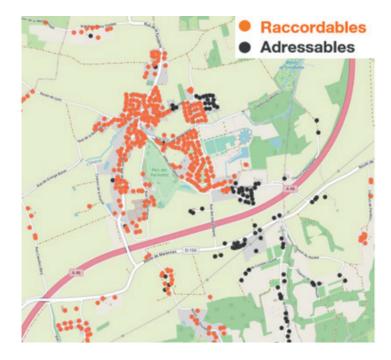
QU'EST CE QUE L'INFLUENZA AVIAIRE?

L'influenza aviaire est une maladie animale virale très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, des épisodes de mortalité pouvant aller jusqu'à 100 % du troupeau et des périodes de baisses de production importantes.

L'influenza aviaire est une pathologie contre laquelle les autorités sanitaires et les professionnels doivent mettre en œuvre des mesures de lutte immédiates en vue de son éradication. Toute suspicion ou apparition de signes cliniques évocateurs doivent faire l'objet d'une déclaration aux services vétérinaires du département (Préfecture)

Un déploiement de la fibre optique à petite vitesse

Les travaux de déploiement menés par Orange se poursuivent pour raccorder les logements simandrins mais on est encore loin du compte... A ce jour, 844 logements sont raccordables à la fibre soit 79% des 1069 équivalents logements identifiés sur notre commune.



Parmi les logements non raccordés :

- 8 logements le sont par refus de syndic de copropriété
- 70 logements sont des programmes neufs en cours de construction

- 10 logements restent à faire suite situation de refus en domaine privé: Notre-Dame de Limon, rue de Limon, rue des Gallandières, rue de la Simonetière Si des solutions d'accord amiable ou de nouvelles alternatives techniques ont été trouvés, les travaux restent à faire...
- 18 logements attendent l'implantation de nouveaux poteaux : Chemin de Beyron, Rue de la Rancolière et Route de Chuzelles
- 95 logements sont toujours en attente d'un tirage de la fibre dans les réseaux qui ont été enfouis lors des travaux rue des Fontaines. C'est le cas des logements non raccordés : Rue des Fontaines, Allée des Fontaines, Route de Marennes, Allée de Combe Louvât et Rue de Combe Louvât.

Pour rappel, Orange a été nommée par le gouvernement et le Département du Rhône pour être l'opérateur technique sur notre commune et ainsi déployer la fibre sur Simandres. Après un contentieux sur les engagements entre ses parties prenantes, un nouvel accord semble avoir été trouvé avec l'État pour poursuivre le déploiement.

Nous espérons que cela permettra d'accélérer le raccordement des logements restant à faire ci-dessus même si Orange refuse de nous indiquer un planning de mise en œuvre.

Des points réguliers sont planifiés avec Orange afin d'essayer de débloquer la situation. Après un point mi Novembre, une nouvelle réunion sera organisée en Janvier avec la présence d'habitants l'ayant sollicité.

L'agenda des manifestations

LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Les vœux du Maire : Vendredi 5 janvier

Salle des Fêtes - La Municipalité

Tout l'monde joue : Dimanche 14 janvier

Salle des Fêtes - Le CCAS

Matinée boudin: W.E 20 et 21 janvier

Salle des Fêtes - APAC

Matinée Oufi'moules: Dim. 28 janvier

Salle des Fêtes - Oufi'Sim

Bourse aux jouets : Samedi 3 février

Salle des Fêtes - Sou des écoles

Cross des Pachottes : Samedi 10 février

Parc des Pachottes - Oufi'Sim

Matinée Diots Polenta: Dim. 11 février

Salle des Fêtes - Ski club

Carnaval des petits : Mardi 13 février

Salle des Famille - Les Pioupious

Tournoi FIFA + soirée : Samedi 17 février

Salle des Fêtes - Football Club

Vente de carte: Dimanche 3 mars

Salle des Familles - APS

Self défense : Samedi 9 mars

Parc des Fêtes - Sim'mouv

Ouverture de la pêche : Samedi 9 mars

Club house + Étang des marais - APS

Repas du printemps: Dimanche 10 mars

Salle des Fêtes - Le club de l'amitié

Théâtre: Vendredi 15 et samedi 16 mars

Salle des Fêtes - les Copains à Bord

Saint Patoch: Vendredi 22 mars

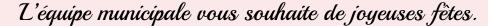
Salle des Fêtes - CDF Simandr'anim

Vente de Fideua: Dimanche 24 mars

Salle de l'inverse - Les Swamp Girls

Chasse aux œufs: Dimanche 31 mars

Parc des Pachottes - Municipalité



Dès le 1er janvier, retrouvez nos vœux en vidéo sur <u>www.simandres.fr</u> ou sur nos réseaux sociaux !







Mairie de Simandres 1 Place de la Mairie 69360 Simandres

www.simandres.fr mairie@simandres.fr

Tél: 04 78 02 74 95 Fax: 04 78 02 05 78

